

Le télésecrétariat, choix de vie d'Isabelle Branger

Changement de vie pour Isabelle Branger : au début du mois, elle a créé sa propre activité de télésecrétariat. Un choix pour cette mère de famille installée à Epuisay après avoir quitté la région parisienne.

Isabelle Branger, une Tourangelle de 38 ans, mariée, mère de 2 enfants, décide de s'installer à Epuisay et de créer sa propre activité de télésecrétariat.

Après avoir obtenu un CAP, BEP assurances options banque, elle choisit de rejoindre son futur mari à Paris en septembre 1988. 15 jours après son arrivée à Paris, Isabelle trouve un emploi de secrétaire au siège social d'un organisme patronal dans le secteur automobile. Parallèlement, elle poursuit ses études et obtient un BTS de secrétariat.

En 1990, Isabelle est promue



Isabelle Branger a créé sa propre activité de télésecrétariat.

bilité a une exigence : celle de gérer en toute autonomie cette fonction et de l'exercer à son domicile.

En 2001, après avoir passé 13 ans dans cette entreprise, elle cherche à se rapprocher de son domicile et trouve un poste d'assistante de direction dans le

mille s'installent à Epuisay.

Depuis le 1^{er} octobre !

Devant l'absence d'offres d'emplois dans le secteur administratif sur le Vendômois, Isabelle se met à son compte et crée Azalée (Assistance administrative pour libéraux et entreprises).

lectivités, artisans, industriels. J'ai fait un constat : de plus en plus d'entreprises sont submergées par les tâches administratives quotidiennes.

« Le concept est donc simple : proposer de gérer tout ou une partie de l'administratif et proposer un travail à la carte, présentation de diaporamas, mise en page de documents, interventions sur site, recherche sur Internet, organiser une sortie de fin d'année, un cocktail, des loisirs créatifs, gérer des déplacements, être présent lors d'un salon, établir des devis, factures, relances d'impayés, recherche de fournisseurs, suivi de dossiers, mailing.

« J'effectue les différentes tâches que l'on me confie à mon domicile ou sur place. Les avantages sont nombreux : pas de charges salariales, de formation, de locaux à aménager, d'achat de matériel informatique ; la collaboration relève d'un contrat commercial classique : évaluation précise du coût de la prestation demandée fournie par devis, efficacité avec le but de satisfaire le client en réalisant les travaux confiés avec la meilleure qualité possible », souligne-t-elle.